



VENTILATION ET CLIMATISATION FACE AU COVID-19

En l'état actuel des connaissances, le virus Sars-CoV-2 est principalement transmissible par **contact direct avec des gouttelettes respiratoires-infectieuses**, les postillons.

Il peut également se transmettre **en touchant une surface contaminée** (nous transportons le virus via nos mains sur d'autres surfaces) **et en portant des mains contaminées aux muqueuses** (nez, bouche, yeux) **ou par contact direct entre personnes**.

Toutefois, plusieurs études démontrent également qu'il pourrait aussi se transmettre par **aérosols**, c'est-à-dire par des particules virales encore plus petites que les gouttelettes, restant en suspension dans l'air.

Par principe de précaution, il est nécessaire de s'interroger sur les systèmes d'aération, les ventilateurs et les climatiseurs

Afin de maintenir un état de pureté de l'atmosphère propre à préserver la santé des salariés, ce qui relève de l'obligation de l'employeur, l'Agence Régionale de Santé, le Haut Conseil de Santé Publique et le REHVA (Federation of European Heating, Ventilation and Air conditioning associations) recommandent la mise en œuvre de mesures de dilution par **aération et ventilation**.

CONDUITES À TENIR

AUGMENTEZ LE RENOUVELLEMENT D'AIR DANS LES LOCAUX

Dans tous les cas, favorisez l'aération par l'ouverture des fenêtres :

- Aérez régulièrement les pièces en ouvrant les fenêtres et/ou les portes, 15 min trois fois par jour.
- Veillez à ce que les orifices d'entrée d'air et les fenêtres des pièces ne soient pas obstrués.
- Veillez à ce que les bouches d'extraction dans les pièces de service ne soient pas obstruées.

Dans le cas de la ventilation mécanique :

- Vérifiez le bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC.
- Laissez le système de ventilation en marche 24h/24, 7 jours sur 7. Ne désactivez pas la ventilation la nuit et le week-end. Il vous est possible de réduire la vitesse lors de période d'inoccupation.
- Désactivez les systèmes de recyclage/recirculation de l'air.
- Maintenez un entretien régulier des filtres.

PROSCRIVEZ :

- **Les ventilateurs fixes ou mobiles** : n'utilisez pas de ventilateur collectif. Suivant les cas, vous pouvez envisager l'utilisation d'un ventilateur individuel pour une personne seule dans une pièce s'il n'y a pas de passage.
- **Les climatiseurs fixes ou mobile** : proscrivez l'utilisation de climatiseurs qui effectuent du recyclage de l'air de la pièce.
- **Les purificateurs d'air** : n'utilisez pas de purificateur d'air, à moins d'être sûr qu'il possède un filtre de type HEPA (High Efficiency Particulate Air)

Références

- [HCSP](#)
- [REHVA](#)
- [ARS PACA](#)
- [INRS](#)

